



## **Droits politiques complets pour tou-te-s – y compris les migrants**

Nous, le PS Migrant-e-s, exigeons les droits politiques complets pour toute personne qui réside en Suisse. Il est inacceptable qu'un quart de la population suisse – plus de deux millions de personnes – soient actuellement privé de toute participation démocratique et exclu des élections et votations. Il s'agit du même scandale qui fit qu'en Suisse, la moitié de la population – les femmes – fut privée de droits politiques depuis la fondation de la Confédération en 1848 jusqu'en 1971.

Nous, le PS Migrant-e-s, ne pouvons nous accommoder d'une telle injustice. Quelqu'un qui habite, travaille, paie ses impôts et cotisations sociales, et surtout qui est concerné par toutes les lois et mesures étatiques, ne doit pas être simplement écarté des droits politiques car il ou elle n'a pas de passeport suisse.

La Constitution de 1848 prévoyait déjà fermement que tout le monde est égal devant la loi en Suisse et qu'il n'y a ni sujets, ni privilèges de lieu, de naissance, de personnes ou de famille. Le mouvement féministe a combattu longtemps pour que ce principe soit aussi valable dans leur propre dignité et leurs propres droits. Nous, le PS Migrant-e-s, nous battons pour que ce principe d'égalité vaille pour toute citoyenne et tout citoyen – aussi celles et ceux sans passeport suisse.

Nous appelons toutes les citoyennes et tous les citoyens du pays sans passeport suisse à défendre une participation complète aux droits politiques. Nous leurs demandons également d'utiliser leurs droits et de participer à la vie politique partout où cela est aujourd'hui possible, ainsi que d'étendre l'espace participatif :

- Dans la plupart des villes et communes de Suisse, il y a des commissions publiques auxquelles toute personne majeure issue de cette même ville ou commune peut prendre part, même sans passeport suisse. Il s'agit par exemple des commissions culturelle, de quartier, d'intégration, etc. Nous ne pouvons que recommander que des migrant-e-s y soient représenté-e-s de façon appropriée, et lançons un appel afin qu'ils/elles se mettent à disposition pour les rejoindre.
- À Berne, Zürich et dans d'autres villes a lieu un grand débat sur l'introduction d'une citoyenneté de ville pour tous (« Urban Citizenship »). Une carte d'identité (« City Card ») de niveau communal donne accès, pour tout le monde – aussi les sans-papiers – aux droits à la santé publique et au système éducatif et facilite le quotidien en général. Nous lançons un appel afin de prendre part à ces débats, les amener sur le devant de la scène et les concrétiser.
- Certaines villes – dont Berne et Burgdorf – ont voté des règlements de participation. Ils permettent à tout-e citoyen-ne, avec ou sans passeport suisse, de proposer leurs suggestions, critiques et idées à la ville. Avec un certain nombre de signatures, ils peuvent déposer une motion qui sera examinée, traitée par l'exécutif et amenée devant le législatif. Le PS Migrant-e-s lance un appel pour que de tels règlements soient mis en place dans d'autres villes et communes, et qu'ils soient utilisés là où ils existent déjà.
- Les étranger-ère-s ont le droit de vote au niveau cantonal et communal dans deux cantons – Jura et Neuchâtel –, mais ne peuvent cependant pas y être élu-e-s. Au niveau communal, quatre cantons – Jura, Neuchâtel, Fribourg et Vaud – laissent aux étranger-ère-s les droits de vote complets, et à Genève, ils peuvent voter et élire dans les communes, mais ne peuvent pas y être élu-e-s. Trois cantons de Suisse alémanique – Appenzell Rhodes-Extérieures, Bâle-Ville et les Grisons – permettent à leurs communes

d'introduire le droit de vote des étrangers. Le PS Migrant-e-s lance un appel à la revendication des droits politiques complets, dans tous les cantons et communes où cela est possible.

- En même temps, le PS Migrant-e-s lance un autre appel : dans les cantons mentionnés, les droits politiques existants ne doivent pas être liés à la durée de séjour. Il n'est pas possible qu'une personne qui change de lieu de résidence perde à chaque fois ses droits politiques et doive à nouveau attendre – parfois très longtemps – une certaine durée de séjour avant de retrouver des droits politiques préalablement acquis et de pouvoir les exercer.
- Les durées de séjour cantonales enfreignent le droit des hommes à la libre circulation et doivent donc être supprimées. Quand des personnes souhaitent changer de canton de résidence, la Suisse ne respecte pas le protocole n°4 de la convention du Conseil de l'Europe de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales en prévoyant des autorisations spéciales pour les personnes au bénéfice d'un permis de séjour de courte durée ou temporaire, ainsi que pour les admissions provisoires. Selon ce dernier, de telles dispositions enfreignent le principe de libre circulation.
- Une durée de séjour minimale sur place est une condition pour la naturalisation. La durée varie canton par canton, commune par commune. Le PS Migrant-e-s exige de supprimer totalement ces délais sur le plan fédéral et de les réduire au moins au taux minimum demandé par la législation fédérale dans les cantons et communes.
- La naturalisation a toujours été et continue d'être l'étape clé pour acquérir des droits politiques complets ainsi que le droit illimité à la liberté d'établissement et de déplacement.
  - Le PS Migrant-e-s poursuit sa campagne de naturalisation entamée il y a plus d'un an et encourage toutes celles et ceux qui remplissent les conditions nécessaires à demander leur naturalisation. Le PS Migrant-e-s soutient cette étape via un réseau de conseiller-ère-s en naturalisation.
  - Les conditions de naturalisation se complexifient avec l'entrée en vigueur au premier janvier 2018 de la modification de la loi sur le droit de cité, concernant notamment les connaissances linguistiques et l'intégration. Le PS Migrant-e-s encourage les communes et les cantons à développer de manière significative leur offre en matière de cours de langues et de possibilités d'intégration, afin que les nouvelles exigences puissent être atteintes.